

SOMMAIRE

PREAMBULE : METHODOLOGIE ET RAPPEL DE LA DEMARCHE.....	2
1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	3
Paysages et régions naturelles	4
Milieux naturels protégés	6
Éléments de cohésion du territoire	7
2 - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	8
Démographie	9
Economie	9
Services et équipements	11
Tourisme	12
Structures intercommunales et politiques territoriales	12
Synthèse des atouts et handicaps	16
Conclusions du diagnostic :	16
3 - L'AMBITION DU TERRITOIRE - ENJEUX ET AXES STRATEGIQUES..	17
Enjeux de cohésion	18
Principes de développement	18
Enjeux et axes stratégiques	19
4 - LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT - AXES STRATEGIQUES ET MESURES.....	22
5 - ANIMATION , SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME	27
L'animation du programme : le guichet unique	28
Moyens de l'animation	28
Les moyens de l'accompagnement des projets sur le territoire	28
L'organisation du suivi et de l'évaluation	29

PREAMBULE : METHODOLOGIE ET RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le territoire du Pays du Haut Rouergue en Aveyron regroupe 62 communes sur 11 cantons, représentant 37 084 habitants. Depuis plus de 10 ans, les collectivités se sont engagées dans une démarche de développement local, soutenue par des outils innovants tels que les bassins d'activités/contrats de terroir ou encore le programme européen LEADER.

Le 2 mai 2001, l'association de préfiguration pour le développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron a été constituée afin de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun de développement durable pour les 10 années à venir.

Ce projet a pour objectif de :

- Soutenir l'activité économique et l'emploi, mettre en valeur les potentialités du territoire
- Préserver les équilibres de peuplement et de cohésion sociale
- Améliorer l'offre de services collectifs et leur accessibilité
- Protéger et valoriser l'environnement et les richesses patrimoniales

Le projet de territoire résulte de l'implication des acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, associations, etc.) et s'appuie sur la démarche suivante :

Le **diagnostic** réalisé en septembre 2001 identifie les atouts et handicaps du territoire et définit les grands enjeux de développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron pour les 10 ans à venir.

L'association de tous les acteurs du terrain – élus, chefs d'entreprises, associations, chambres consulaires, etc. – a été recherchée pour élaborer le projet de développement du territoire.

Cette participation s'est appuyée sur :

- **5 groupes de travail thématiques** (agriculture et agroalimentaire, tourisme et patrimoine, activités économiques, cadre de vie, l'eau et la rivière) ont réuni 110 personnes entre le 22/10/02 et le 27/11/02. A partir des éléments de diagnostic et du bilan des bassins d'activités, ces groupes ont défini les enjeux et objectifs de développement du territoire et identifié les premières actions qui pourraient constituer le projet du Pays du Haut Rouergue en Aveyron.
- Des entretiens complémentaires avec des experts départementaux (Comité Départemental du Tourisme, Comité d'expansion économique, Chambres consulaires, etc.) et les animatrices des Bassins d'Activités ont permis de compléter les travaux des groupes thématiques.
- Le document de travail détaillant le projet du territoire a fait l'objet d'une synthèse et d'une restitution aux membres de tous les groupes, le 17/12/02.

I

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Paysages et régions naturelles

Adossé au Cantal, fermant l'Aveyron par sa limite septentrionale, le territoire est constitué de 4 sous-ensembles territoriaux formant le « Haut Rouergue » :

- Moitié septentrionale du Causse Comtal
- Vallée du Lot
- Plateaux de la Viadène et du Carladez
- Aubrac tabulaire et Aubrac des « boraldes »

Sur moins de 2000 km², ce territoire présente donc une multitude de paysages à la géomorphologie très diversifiée : plateaux basaltiques, causse calcaire, vallées métamorphiques, socle granitique...

L'étagement, dans le contexte géographique du territoire, joue un rôle de premier plan, à fois en terme de diversité (climats, sols, paysages, essences végétales, pratiques agricoles, architectures, etc.), mais aussi en matière de complémentarité et de solidarité entre la plaine et la montagne.

L'eau joue également un rôle déterminant par les limites naturelles engendrées par les bassins versants.

Les 4/5 du territoire se situent en effet dans le bassin versant du Lot, de la Truyère et du Dourdou. Quelques communes des cantons de Laissac et de Bozouls (Montrozier) dépendent, elles, du bassin versant de l'Aveyron.

La « Montagne » aveyronnaise

La « Montagne » désigne l'étage le plus élevé et le plus septentrional du territoire aveyronnais, un ensemble de plateaux volcaniques, Aubrac, Viadène et Carladez, d'une altitude de 200 à 1400 m.

L'Aubrac est le pays des vastes horizons où s'étendent à perte de vue les herbages et les forêts. La flore, d'une extrême richesse, faisait même l'objet d'un commerce au XVIII^e siècle (réglisse, ellébore, gentiane). A partir des pâturages naturels, une transhumance à grande échelle a pu s'organiser dès le Moyen Age. Si jadis ces déplacements concernaient les moutons, il s'agit aujourd'hui de bovins de la race Aubrac. La fabrication du fromage de l'Aubrac, le Laguiole, a structuré le paysage de « burons », constructions basses disséminées à la travers les herbages, à la fois fromageries et habitations pour les vaches.

L'Aubrac est également connu des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, qui empruntent la « *via podiensis* » sur le tronçon de l'ancienne voie romaine Lyon-Bordeaux (Nasbinals-Conques)

Laguiole, réputée autant par son fromage et ses couteaux que par sa gastronomie, dotée de la station de ski de Puy du Roussillon, joue le rôle de petite capitale économique et touristique de la Montagne.

Le plateau de la Viadène, enclavé entre les fossés perpendiculaires du Lot et de la Truyère, constitue un pallier inférieur par rapport à l'Aubrac. Le paysage devient bocager et s'humanise quelque peu, tout en conservant l'austérité propre à la « Montagne » aveyronnaise. La Truyère entre dans le département au barrage de

Sarrans, conduisant au Carladez. C'est ici que débutèrent en 1928 les travaux d'aménagement hydroélectriques qui ont transformé la Truyère en un gigantesque escalier d'eau. Sur 44 km aveyronnais, la rivière est aménagée par de nombreux barrages (Montézic, Brommat, Lardits, Couesque, Cambeyrac, Sarrans) avant de rejoindre le Lot à Entraygues.

Dans le **Carladez**, la proximité d'Aurillac (40 km) prime sur l'éloignement de Rodez (80 km), favorisant le rayonnement de Mur de Barrez sur l'ensemble du Carladez et des communes limitrophes. Attiré par l'Auvergne et le Cantal voisin, ses aménagements hydroélectriques et les projets touristiques le rapproche aujourd'hui de la Viadène. Sa production agricole – viande et lait – est commercialisée sur les pôles rouergats et cantaliens ; une partie de la production laitière bénéficie de l'AOC Cantal.

Le Pays d'Olt

Descendu du mont Lozère, le Lot (déformation du nom ancien Olt) traverse entièrement le territoire d'est en ouest. Suivant la nature des terrains, sa vallée s'encaisse dans des défilés rochers, entre Estaing et Entraygues par exemple, pour s'ouvrir ailleurs en bassins fertiles, autour de Saint Geniez d'Olt ou d'Espalion. Le Lot reçoit l'apport des eaux de la Truyère, son principal affluent, à Entraygues, et du Dourdou. Ces terres, plus hospitalières que l'Aubrac, fournissent des céréales et du foin, des fruits et de l'huile de noix. Malgré le recul du vignoble, consécutif à la crise de la phylloxéra, ils produisent des vins aveyronnais d'appellation contrôlée : blancs secs du Fel et d'Entraygues, rouges et rosés d'Estaing.

Le Lot a de tous temps, joué un rôle majeur pour le développement économique : agent de fabrication indispensable aux tanneries d'Espalion comme aux filatures de Saint Geniez, force motrice des moulins égrenés sur ses rives ou celles de ses affluents, transport du bois par flottage, des vins et fromages, châtaignes et noix, battellerie (Entraygues) qui faisait vivre toute une population de mariniers et de charpentiers de bateaux.

Ville industrielle, ville de contact entre des régions complémentaires, Saint Geniez fut appelé à jouer un rôle économique important : moulins et tanneries, clouteries, fabrication et commerce des draps, ont fait de Saint Geniez au XVIIIe siècle la troisième ville du Rouergue, derrière Rodez et Villefranche.

Espalion a longtemps disputé à Saint Geniez la place de capitale du Pays d'Olt et même de la « Montagne » aveyronnaise, favorisée par une position stratégique à la croisée des axes qui traversent le Pays du Haut Rouergue en Aveyron. Chef lieu d'arrondissement jusqu'en 1927, Espalion reçut également un tribunal et une maison d'arrêt.

Le Causse Comtal

Entre le Lot et l'Aveyron, le Causse Comtal constitue un vaste plateau calcaire d'une altitude moyenne de 600m. Dans sa partie centrale prédominent les étendues sèches, couvertes d'une herbe rase, parsemées de genévriers, de buis ou de bosquets de petits chênes. La flore du Causse Comtal est riche et diversifiée, avec près de 900 espèces. C'est un espace de larges pâturages, utilisés exclusivement

par les troupeaux d'ovins et de bovins. Le Causse Comtal a beaucoup bénéficié de la proximité de Rodez à laquelle il servit longtemps de grenier à blé. Aujourd'hui, le pôle industriel de Bozouls est en pleine croissance, jouant un rôle économique majeur pour le Pays du Haut Rouergue en Aveyron générateur de 1000 emplois (bois, informatique, banque, imprimerie, hôtellerie).

Milieux naturels protégés

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) recense une centaine de milieux naturels protégés sur le Haut Rouergue, répartis comme suit :

- 36 zones humides et tourbières
- 3 milieux de causse
- 23 milieux de vallées (gorges, vallée du Lot)
- 19 milieux de montagne (boraldes, forêts, landes)
- 19 milieux de lacs (barrages de la Viadène et du Carladez)

Les **tourbières acides de l'Aubrac** sont dominantes et constituent des milieux tout à fait originaux dans le paysage aveyronnais. Formées à partir de l'accumulation et de la décomposition de matière organique, elles favorisent le développement d'une flore et d'une faune spécifique (plantes, insectes, reptiles...). Elles constituent également d'excellentes frayères à truites. Ces tourbières et zones humides contribuent à un stockage considérable de l'eau (la tourbe contient 80 à 95% d'eau). Durant l'été, ces tourbières continuent d'alimenter les sources et ruisseaux, jouant également un rôle de régulateur d'eaux.

Ces milieux fragiles sont de plus en plus menacés par le risque de pollution des eaux (pollutions agricoles et industrielles). Sur le plan hydrologique et économique, la disparition de ces milieux a donc de graves conséquences sur l'alimentation en eau des sources et des ruisseaux.

Le site classé d'intérêt européen **Natura 2000** « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais » s'étend sur 7070 ha et 6 communes, dont 3427 d'espaces forestiers. Le programme, basé sur la conservation de la diversité biologique, vise à maintenir ou rétablir les habitats naturels, par une gestion globale et durable des milieux naturels prenant en compte les activités humaines. Un document d'objectifs, coordonné par l'office National des Forêts (opérateur local) définit les actions thématiques de gestion contractuelle : agriculture, sylviculture, tourisme et loisirs. Le programme du « Plateau de l'Aubrac aveyronnais » vise la protection d'espèces animales particulières, notamment la loutre d'Europe, la Rosalie des Alpes et l'écrevisse à pattes blanches, ainsi que des espèces végétales telles que la Ligulaire de Sibérie.

D'autres sites Natura 2000 sont en projet sur le territoire du Haut Rouergue :

- Causse Comtal, visant la protection du patrimoine spécifique des pelouses calcaires karstiques et sèches, des prairies et pentes rocheuses du causse.
- Haute Vallée du Lot (Espalion-Saint Laurent d'Olt, gorges de la Truyère) : le saumon atlantique et la lamproie marine y sont protégés. Le programme vise donc particulièrement à restaurer et à protéger les milieux aquatiques, notamment la population de poissons migrateurs et la loutre.

Éléments de cohésion du territoire

Le territoire est organisé autour de limites naturelles et d'éléments structurants.

Limites naturelles :

- au nord du territoire, la vallée de la Truyère (d'Entraygues à Ste Geneviève et Mur de Barrez) constitue une limite très forte, mais également une opportunité de développement touristique avec le Cantal et la Lozère
- le plateau de l'Aubrac constitue également une frontière naturelle du territoire, ouverte sur les départements voisins de la Lozère et du Cantal
- au sud, la limite naturelle est constituée par l'Aveyron et son bassin versant, ainsi que par le plateau du Causse Comtal

Éléments de cohésion territoriale

Le Lot traverse le territoire d'Est en Ouest (de St Geniez à Entraygues) et constitue un axe structurant, tant au plan économique que touristique, ouvert sur l'amont (Lozère) et sur l'aval (Ouest Aveyron). Le bassin versant du Lot constitue donc un facteur puissant d'identité géographique, historique et socio-économique, la rivière jouant un rôle de développement des voies de communications et des échanges commerciaux.

Le Causse Comtal joue un rôle particulier de trait d'union naturel et économique, tant en interne – entre les bassins versants du Lot et de l'Aveyron – qu'en externe, avec le chef lieu du département et l'axe RN88/A75.

En terme d'infrastructures, le territoire est organisé par des axes structurants internes et externes :

- axe Nord-Sud Rodez-Espalion-Laguiole-St Flour (D 921)
- axe Est-Ouest Rodez-Laissac-Séverac (RN 88) permettant l'accès à l'autoroute A75.
- axe Espalion-Aubrac-Aumont (D987) permettant également une entrée de l'Aubrac par l'A75

En interne, les pôles de Bozouls, Espalion et Laguiole rayonnent sur la quasi totalité du territoire Pays du Haut Rouergue en Aveyron, autour de fonctions complémentaires : Bozouls en tant que pôle industriel, Espalion en tant que pôle de services commerciaux et administratifs, Laguiole en tant que pôle économique et artisanal. Les liaisons internes se font donc entre ces 3 pôles économiques majeurs et les bourgs ruraux chefs lieux de cantons, eux-mêmes rayonnant sur l'environnement rural. A noter également une liaison interne forte entre Laguiole et St Chély via Aubrac.

En externes, les limites naturelles de l'Aubrac et de la Viadène favorisent l'ouverture du territoire sur l'agglomération ruthénoise au sud, sur le Cantal à l'Ouest (Aurillac) et sur le plateau de l'Aubrac lozérien et cantalien.

2

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE¹

¹ Source : INSEE – inventaire communal 1998 et recensement de la population 1999

Démographie

Depuis 1960, la population du Haut Rouergue a connu une lente érosion, comparable à la tendance du Département : en 1999, le Pays comptait 37 084 habitants, contre 38 239 en 1990, soit une diminution de 3% entre les deux derniers recensements.

Ce constat illustre toutefois des écarts importants entre les cantons :

- Baisse générale de la population en 1999, exception faite des cantons de Bozouls et de Laissac, qui connaissent une variation positive, respectivement de 10.6% et 2.6% en 1999
- La chute démographique est particulièrement marquée sur les cantons de Mur-de-Barrez (-11.2%), Enraygues sur Truyère (-12.3%), ainsi que sur les cantons de Sainte Geneviève sur Agence (-9.8%) et Saint Amans des Côtes (-8%)

Avec une densité moyenne de 19 habitants/km², le territoire du Haut Rouergue se situe bien en dessous de la moyenne départementale (30 hab/km²). La population est globalement concentrée sur les communes d'Espalion (4 360 habitants en 1999), de Bozouls (2 329 habitants) et Saint Geniez d'Olt (1 841 habitants).

La population y est globalement plus vieillissante que sur le reste du Département : 13.4% de la population a plus de 75 ans en 1999, contre 12% pour l'Aveyron. Les moins de 20 ans représentent 18.6% de la population contre 20.4% pour l'Aveyron.

Le taux d'évolution annuel de la population entre 1990 et 1999 (-0.3%) est principalement dû au mouvement naturel, mais est compensé par un solde migratoire positif : entre 1990 et 1999, 4743 nouveaux arrivants se sont installés dans le Pays du Haut Rouergue en Aveyron, dont 1/3 de moins de 30 ans. Cette tendance conforte l'attractivité des centres urbains d'Espalion, Bozouls, Laissac, St Geniez et Estaing.

Economie

activités agricoles

Excepté le sud du territoire, marqué par une influence urbaine importante, l'ensemble du territoire est fortement agricole : les surfaces agricoles représentent 84% de la surface totale du territoire, soit ¼ de la surface agricole utilisée de l'Aveyron.

La production bovine y est majoritaire : avec 164 627 têtes en 2000, le Haut Rouergue représente 1/3 du cheptel bovin aveyronnais, et plus de 37% des vaches nourrices (allaitantes). Laissac joue un rôle dynamique en tant que 4^{ème} marché bovin de France.

Les ovins représentent également une part importante du cheptel du territoire en 2000 (32% en 2000, soit 7.8% du cheptel de l'Aveyron). La production en brebis laitières est concentrée dans le Causse Comtal et plus particulièrement sur les cantons de Bozouls et Laissac, intégrées dans l'aire géographique de l'appellation d'origine contrôlée fromagère « Bleu des Causses ».

Le recensement général agricole 2000 fait apparaître les tendances générales suivantes :

- **Une diminution du nombre et une augmentation de la taille des exploitations** : en 20 ans, le nombre d'exploitations a diminué de plus d'1/3, alors que dans le même temps, la taille moyenne des exploitations a quasiment augmenté de près de 80% (de 31.7 ha en 1979 à 56.5 ha en 2000). Le nombre d'exploitations supérieures à 50ha a lui augmenté de plus de 60% entre 1979 et 2000 (1035 exploitations de plus de 50ha en 2000, contre 625 en 1979).
- **Une population agricole en chute, caractérisée par un rajeunissement et une féminisation des exploitants** : entre 1979 et 2000, la population agricole familiale a chuté de 40%. Sur la même période, l'âge moyen du chef d'exploitation est passé de 50 à 47 ans et le nombre de chefs d'exploitation féminins a presque doublé (503 femmes chefs d'exploitation en 2000, contre 291 en 1979). Elles représentent, en 2000, près d'1/4 des chefs d'exploitations.

Fortement marquée par la crise rurale, l'agriculture du Haut Rouergue a toutefois su développer une politique de qualité largement reconnue, marquée par de nombreux signes officiels de qualité sur les productions : fromages AOC Laguiole, Cantal et Bleu des Causses, viandes bovines Aubrac, Vins Délémités de Qualité Supérieure (Estaing, Entraygues et Fel), etc.

Cette plus value qualitative constitue un enjeu majeur pour le maintien, voire le développement de l'agriculture du territoire.

activités industrielles et artisanales

Au 1^{er} janvier 2000, le Haut Rouergue compte 2 025 établissements majoritairement composés de moins de 50 salariés et répartis dans les secteurs suivants :

- Industrie : 276 établissements, soit 13.6% (dont 70 établissements dans le secteur de l'agroalimentaire)
- Construction : 424 établissements, soit 20.9%
- Commerce et réparations : 519 établissements, soit 25.6%
- Services (aux entreprises, aux particuliers, éducation-santé-action sociale) : 806 établissements, soit 39.8%

L'activité industrielle est concentrée sur le pôle de Bozouls/Causse Comtal, qui bénéficie de sa position stratégique sur l'axe RN 88, à proximité de Rodez. Le pôle industriel de Laguiole n'a certes pas le poids industriel de celui de Bozouls, mais possède une image nationale reconnue (coutellerie, fromage AOC « Laguiole », viandes bovines d'Aubrac).

L'économie du Haut Rouergue est caractérisée par quelques groupes et entreprises leaders, ainsi qu'un tissu d'entreprises artisanales dense et performant, bien réparti sur tout le territoire. Ce maillage fin d'activités garantit le maintien des savoir-faire et représente un réseau de sous-traitants pour les donneurs d'ordre régionaux.

A l'image du Département, les entreprises du Haut Rouergue garantissent la qualité de leur produits par des normes internationales dans tous les secteurs d'activités

(produits agroalimentaires, artisanat d'art, bois et ameublement, hautes technologies, etc.) .

Principales composantes économiques du Pays du Haut Rouergue en Aveyron :

La filière **bois et ameublement** : 3 entreprises de plus de 100 salariés bénéficient de labels et marques de qualité (ROZIERES, COMBETTES, ESPALUX) et une majorité d'entreprises de 10 à 50 salariés, réparties dans les activités de l'exploitation forestière et de la scierie, de la menuiserie industrielle, de l'ameublement, ébénisterie, cuisines.

Le pôle « **édition et imprimerie** » est représenté par le groupe leader INFORSUD (Bozouls). Les activités de l'imprimerie et de l'édition électronique bénéficient d'un rayonnement national. Leur réussite repose notamment sur la synergie originale des métiers et sur une maîtrise reconnue des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La **coutellerie et la ferronnerie** sont un secteur économique et touristique important pour le Pays du Haut Rouergue en Aveyron, avec, notamment la Forge de Laguiole regroupant plus de 100 salariés.

L'**agroalimentaire** représente 70 établissements, parmi lesquels l'abattoir de Ste Geneviève sur Argence (viande), la coopérative Jeune Montagne (fromage), la société Manoir Alexandre (charcuterie, salaison), ainsi que la boulangerie l'Épi du Rouergue (130 emplois).

Le secteur de la **mécanique et des matériaux** est représenté par des entreprises telles que SORECO (construction métallique) et SELF OVINS BOVINS (mécanique agricole).

Services et équipements

L'inventaire communal INSEE de l'Aveyron (1998) souligne « une armature dense de pôles de services pour un département rural ».

Ces pôles de services sont caractérisés par leur gamme d'équipements et de services (intermédiaires et de proximité), le niveau d'équipements (nombre de commerces et services sur la commune sur un total de 36 équipements de référence) ainsi que l'éloignement (distance moyenne des habitants de la commune aux 36 équipements de référence).

Sur le territoire du Haut Rouergue, les 11 chefs lieux de cantons ont ainsi réussi à conserver les services indispensables à la population. « Ces bourgs intermédiaires structurent de manière équilibrée le territoire et permettent de stabiliser l'espace rural en dépit de la déprise démographique qui continue d'affecter ce dernier du fait d'un déficit naturel très prononcé ».²

² *L'Aveyron, bilan et perspectives*. Les dossiers de l'INSEE n°112, octobre 2002

Espalion joue un rôle majeur dans le domaine du commerce et des équipements, grâce à un niveau d'équipements très complet et une diversification du commerce, en dépit d'une évasion importante vers les centres commerciaux des zones urbaines.

Dans les zones rurales – y compris les plus isolées – ces pôles de services et d'équipements jouent un rôle important dans l'accueil et le maintien de la population.

La carte d'éloignement aux équipements et aux services montre que 21 communes de plus de 7 km des équipements, notamment sur l'Aubrac. Toutefois, le maillage existant soutient un accès globalement satisfaisant de la population aux services de première nécessité.

Tourisme

Bénéficiant de l'identité forte de ses paysages (Aubrac, Vallée du Lot, gorges de la Truyère, Causse Comtal), le Pays du Haut Rouergue constitue une destination touristique de l'Aveyron, favorisé notamment par le développement croissant du « tourisme vert » : la diversité du patrimoine naturel et bâti du Haut Rouergue permet en effet de multiplier les activités de pleine nature : randonnée, sports d'eaux vives, pêche, ski, etc.

Par ailleurs, le territoire a su valoriser un patrimoine préservé et fort autour de ses traditions (alligot, coutellerie...) et de ses nombreux sites touristiques remarquables (châteaux, musées, sites et circuits tels que le chemin de St Jacques de Compostelle).

Enfin, le Pays du Haut Rouergue en Aveyron constitue un terroir fort qui en fait une destination touristique particulière : produits agricoles renommés (viande d'Aubrac, fromage de Laguiole, vins d'Estaing, d'Entraygues et du Fel...), coutellerie...

L'hébergement touristique du Haut Rouergue est majoritairement constitué de résidences secondaires. L'hébergement marchand comprend 11 981 lits, soit près de 20% du parc aveyronnais, répartis comme suit :

- 6 291 en campings, soit 52.5%
- 2 166 en hôtels, soit 18%
- 1 191 en gîtes et locations touristiques, soit 10%
- 2 333 en chambres d'hôtes, gîtes d'étape et de groupe, villages vacances (19.5%)

L'insuffisance de l'hébergement locatif (notamment en gîtes) constitue un frein certain au développement d'une politique touristique ambitieuse pour l'avenir.

Structures intercommunales et politiques territoriales

Le Haut Rouergue est riche d'une habitude et d'une culture de coopération forgées dans l'expérience acquise au sein des nombreuses structures intercommunales (SIVU, SIVOM, SIAEP, SIAH, SICTOM, syndicats mixtes, etc.).

Les structures principales actives sur le territoire sont :

- 7 SIVOM de l'Argence, de la Viadène, de Laguiole, de St Chély, de St Geniez, d'Espalion et d'Estaing
- 6 communautés de communes : CC d'Estaing, CC de Bozouls-Comtal, CC des Pays d'Olt et d'Aubrac, CC du canton de Laissac, CC du canton d'Entraygues, CC du Carladez

Cette habitude du travail en commun a permis la réalisation de projets de développement dans le cadre de politiques territoriales contractualisées : les contrats de terroir/bassins d'activités, le programme « vallée du Lot », le programme européen LEADER.

Les bassins d'activités constituent le cadre de la politique territoriale contractualisée du Conseil Général de l'Aveyron, mise en place en 1991 et complétée par la politique régionale des contrats de terroir. Basés sur la notion de territoire rural pertinent, les bassins d'activités soutiennent une démarche intercantonale de développement local, appuyée sur les dynamiques intercommunales existantes.

Sur le territoire du Haut Rouergue, 3 bassins d'activités/contrats de terroir ont été engagés :

- Syndicat des communes de l'Aubrac Aveyronnais (lancé en 1998) regroupe 23 communes sur les cantons de Ste Geneviève, St Amans des Côtes, Laguiole, St Chély d'Aubrac et Saint Geniez d'Olt (3 communes)
- Association « Causse Comtal-Vallée du Lot-Carladez » (lancé en 2000) regroupe 28 communes sur les cantons de Bozouls, Estaing, Espalion, Entraygues sur T, Mur de Barrez
- Est Aveyron Développement Promotion (lancé en 1997) regroupe 27 communes sur les cantons de St Geniez d'Olt, Laissac, Campagnac et Séverac le Château.

Les bassins d'activités ont permis d'une part de conforter la coopération et l'échange entre les acteurs locaux, et d'autre part de soutenir l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la construction d'équipements sportifs et culturels intercommunaux, la création de produits et activités économiques et touristiques...

Cette politique territoriale a également permis de faire émerger des projets structurants, tels que la Maison de l'Aubrac, le Festival des sciences de la Terre et le centre d'interprétation de la géomorphologie, permettant de créer des passerelles avec les territoires limitrophes.

Le programme interrégional d'aménagement de la vallée du Lot couvre un vaste territoire sur 4 régions (Aquitaine, Auvergne, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) et 5 départements (Aveyron, Cantal, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère).

Une démarche partenariale fondée sur la solidarité amont-aval est lancée pour la première fois en 1969 par la création de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot. L'entente Interdépartementale du Bassin du Lot, créée en 1980,

poursuit cette mission d'aménagement de la vallée du Lot en matière hydraulique, économique, touristique et environnementale.

Au cours de la période 1994-1999, une première phase d'aménagement est engagée, représentant environ 82 millions € de travaux programmés, financés par l'Europe, l'Etat, les Conseils Généraux et les maîtres d'ouvrage publics et privés.

Le Pays du Haut Rouergue en Aveyron est particulièrement impliqué dans ce programme, le Lot traversant le territoire de Saint Geniez d'Olt à Entraygues, en passant par St Côme d'Olt, Espalion et Estaing.

Pour la période 2000-2006, une convention interrégionale d'un montant de près de 112 millions € a été signée, cofinancée par l'Etat, l'Europe, les régions et les départements. L'objectif est de faciliter l'émergence d'une nouvelle destination touristique et de préserver la qualité de l'environnement et répondre aux principaux enjeux environnementaux. La stratégie interrégionale est articulée autour de 5 filières :

- Navigation fluviale et activités d'eaux vives (canoë-kayak, raft)
- Randonnée pédestre, équestre cycliste
- Baignade et pêche
- Tourisme et remise en forme
- Tourisme culturel et patrimoine

La convention interrégionale est déclinée en deux volets , interrégional et territorial, afin de soutenir un panel d'actions diversifiées dans un cadre partenarial et fédérateur.

Le programme européen LEADER est une initiative communautaire en faveur du développement rural. Lancé en 1991, LEADER a marqué le début d'une nouvelle approche communautaire dans la politique de développement rural, basée sur une démarche territoriale, intégrée et participative. Le second programme (1994-1999) a mis plus particulièrement l'accent sur l'aspect innovant des projets.

Ce programme européen a pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à valoriser le potentiel de leur territoire dans une perspective à plus long terme. LEADER vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de coopérations dans les domaines suivants :

- Valorisation du patrimoine naturel et culturel
- Renforcement de l'environnement économique, facteur de création d'emplois
- Amélioration de la capacité organisationnelle des communautés.

Le territoire du Pays du Haut Rouergue en Aveyron est bénéficiaire de ce programme depuis 1994. LEADER a ainsi contribué à :

- La mobilisation des acteurs locaux pour réfléchir et prendre en main l'avenir de leur territoire
- L'approche territoriale décentralisée, intégrée, s'appuyant sur une démarche concertée
- L'ouverture à d'autres territoires ruraux par l'échange et le transfert d'expériences

- La capacité à prendre en compte des opérations de taille modeste, accompagnées par des partenaires administratifs, techniques et financiers, permettant d'apporter un soutien à de petits porteurs de projets.

Pour la programmation 2000-2006, l'Association « Aubrac, Olt, Causse » fédérant les 62 communes du Pays du Haut Rouergue en Aveyron, constitue le Groupe d'Action Locale porteur du programme LEADER+. Basé sur la valorisation des produits locaux, le programme intitulé « Saveurs de terroir, terroir de savoirs » est structuré par 5 axes prioritaires :

- Donner du sens au terroir
- Développer les savoirs du terroir
- Cultiver l'image
- Développer les produits et les productions
- Favoriser la distribution des produits locaux

Synthèse des atouts et handicaps

ATOUPS :

- Volonté politique unanime de construire le Territoire du Haut Rouergue en Aveyron
- Antécédence de la coopération et de la culture intercommunale
- Permanence très forte des solidarités humaines issues de l'histoire
- Maillage urbain complémentaire et structurant
- Volonté de projet des initiateurs en direction des marges (projets passerelles)
- Image et notoriété exceptionnelle de Laguiole, de l'Aubrac et de la vallée du Lot
- Cadre naturel, diversité des paysages et gisement patrimonial exceptionnels
- Offre touristique riche et complémentaire au potentiel de développement encore important

HANDICAPS :

- Démographie faible et vieillissante
- Crise de l'agriculture et de la société rurale
- Menace permanente sur la pérennité des services publics
- Un rôle de commandement d'Espalion à conforter pour un bon équilibre du territoire
- Enclavement important du Carladez aveyronnais
- Faiblesse des liens fonctionnels, dont l'axe structurant Rodez-Espalion-Laguiole-Saint Flour
- Risque drainant de la vallée de l'Aveyron et de la RN88 selon un axe E-W, vers Rodez et l'A75
- Capacité d'hébergement (hôtels, campings hauts de gamme, gîtes ruraux, etc.) nettement insuffisante.

Conclusions du diagnostic :

- ***Le territoire peut compter sur une volonté politique forte et unanime pour constituer le Pays du Haut Rouergue en Aveyron***
- ***le territoire présente une réelle identité historique, culturelle, géographique et socioéconomique***
- ***le territoire montre une bonne cohésion territoriale et entretient des solidarités humaines anciennes et solides***
- ***les responsables locaux ont développé une habitude et une antériorité de la coopération intercommunale***
- ***les acteurs sont aguerris à la culture de projet par la mise en œuvre de 3 programmes (LEADER, vallée du Lot, contrats de terroir/Bassins d'Activités)***
- ***le territoire et les acteurs locaux sont ouverts aux projets de coopération avec les marges et les territoires limitrophes (projets passerelles)***

3

L'AMBITION DU TERRITOIRE - ENJEUX ET AXES STRATEGIQUES

Enjeux de cohésion

Le Pays du Haut Rouergue en Aveyron possède une identité spécifique et une réelle cohésion, des solidarités de développement et des habitudes de coopération. Le territoire recèle un réel potentiel de développement, à la fois économique - autour des pôles de Bozouls-Espalion-Laguiole et Laissac – mais aussi touristique, autour des espaces naturels de l'Aubrac, des vallées du Lot et de la Truyère.

L'ambition du territoire, pour les 10 ans à venir : favoriser un développement solidaire en confortant la qualité de l'image et des ressources du Pays du Haut Rouergue en Aveyron.

Il s'agit, au travers du projet de développement, de conforter l'identité et les atouts du territoire - ses ressources naturelles, touristiques, économiques, culturelles et patrimoniales - et de renforcer les solidarités avec les structures infra-territoriales et les territoires limitrophes. Dans cette problématique de fédération des territoires et des initiatives, le projet de développement constitue un levier de réflexion et d'action, en cohérence avec les niveaux local, intercommunal et départemental.

Poursuivant et amplifiant les actions et dynamiques engagées dans le cadre des politiques territoriales et de l'intercommunalité, le projet doit promouvoir un territoire de réflexion, d'innovation et d'expérimentation, par la mobilisation de tous les acteurs du territoire, publics et privés.

Le projet de développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron s'appuiera donc sur les enjeux suivants :

- Renforcer la cohésion et la cohérence du territoire avec son environnement
- Valoriser la qualité et la plus value des produits, savoir-faire et métiers du Pays du Haut Rouergue en Aveyron
- Développer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie

Principes de développement

En cohérence avec le projet « Aveyron 2011 », le projet de territoire du Pays du Haut Rouergue en Aveyron s'appuie sur 3 priorités pour les 10 ans à venir :

- Favoriser le développement économique, au service de la création d'emplois,
- Renforcer l'attractivité territoriale,
- Conforter et développer la qualité de vie.

A l'échelle du territoire, le projet de développement s'appuiera sur les principes suivants :

- Considérer le territoire dans sa diversité spatiale (respect des spécificités)
- Accorder une large place à la participation et à l'engagement des acteurs
- Organiser les alliances avec l'extérieur
- Adapter l'organisation du territoire au projet

Enjeux et axes stratégiques

Enjeu 1 : renforcer la cohésion du territoire et sa cohérence avec son environnement

L'organisation des infrastructures de transports et des réseaux de communication constituent, pour le Pays du Haut Rouergue en Aveyron, un enjeu majeur pour son désenclavement, notamment en terme d'équipements nécessaires à la population et d'attractivité économique du territoire.

Le projet de développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron aura donc pour ambition de favoriser une plus grande mobilité des habitants et des entreprises, assurant les liens entre les territoires ruraux et les pôles urbains. En terme d'infrastructures routières, l'enjeu est de développer un maillage de désenclavement autour de grands axes structurants, sécurisés et de qualité :

- Axes Nord-Sud : RN88-Rodez-Bozouls-Espalion-Laguiole-St Flour-A75, ainsi que l'axe Espalion-Aubrac-Aumont-A75
- Axes de la vallée (Est-Ouest) : Aurillac-Entraygues-Estaing-Espalion/barreau ouest relié à Bozouls-Rodez-RN88, ainsi que la liaison Espalion-St Geniez-A75

Il s'agira également de promouvoir la couverture du territoire en téléphonie mobile et en technologies de l'information et de la communication (haut débit).

Le Haut Rouergue constitue un espace solidaire caractérisé par des spécificités territoriales mais aussi des préoccupations communes, telles que le maintien des services à la population, la protection et la gestion de l'environnement, la promotion touristique, etc. Le projet de développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron doit donc permettre de fédérer les acteurs du territoire par la promotion de coopérations et d'actions collectives, afin d'être un levier des actions communales et intercommunales.

Enfin, le Pays du Haut Rouergue en Aveyron ne peut conduire et animer un projet de territoire sans relation avec les territoires limitrophes. Le projet de développement doit donc permettre au territoire de rayonner et de renforcer ses coopérations avec Rodez et l'Ouest Aveyron, mais également avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses, ainsi qu'avec les départements voisins de la Lozère et du Cantal.

Le développement durable du Pays du Haut Rouergue en Aveyron s'appuiera donc sur trois éléments fondamentaux et structurants, favorisant la mise en place d'une politique d'aménagement équilibrée sur tout le territoire : le désenclavement, l'ouverture et l'animation du territoire

Axes stratégiques :

- ***Axe 1 : Désenclavement du territoire : améliorer la couverture numérique et structurer le territoire par des axes routiers de qualité et sécurisés***
- ***Axe 2 : Projets passerelles : valoriser les partenariats de projets avec les territoires limitrophes***
- ***Axe 3 : Animation du territoire : favoriser les coopérations et les solidarités entre l'ensemble des acteurs du territoire***

Enjeu 2 : valoriser la qualité et la plus value économique des produits, savoir-faire et métiers du Pays du Haut Rouergue en Aveyron :

Le territoire est porteur d'une image forte liée à la qualité des produits agricoles (signes officiels de qualité), de l'artisanat (coutellerie, bois/meubles) et du patrimoine (patrimoine naturel et bâti d'exception).

Le projet de développement doit donc permettre, en s'appuyant sur la qualité, de renforcer la plus value économique des produits, des savoir-faire et des métiers spécifiques du Pays du Haut Rouergue en Aveyron, afin de :

- Maintenir l'économie rurale et l'emploi local
- Soutenir les capacités de développement des PME-PMI
- Promouvoir des démarches collectives de qualité dans des secteurs spécifiques

Dans le domaine agricole et agroalimentaire, l'enjeu est de maintenir la population agricole du Pays du Haut Rouergue et d'améliorer les revenus des agriculteurs par un développement de la qualité et de la plus value économique des produits.

Dans le domaine industriel et artisanal, il s'agira de conforter les pôles existants, afin de renforcer l'attractivité économique de tout le territoire, notamment par rapport au chef-lieu du département et l'axe RN88/A75 : actions ciblées sur le renforcement des activités existantes et l'accueil de nouvelles activités. Le projet aura également pour ambition de valoriser les compétences et savoir-faire du Pays du Haut Rouergue en Aveyron (industrie haute technologie, métiers d'art, bois et ameublement, pierre), afin de répondre aux besoins des entreprises installées – notamment en main d'œuvre - et de créer les conditions d'accueil de nouveaux entrepreneurs.

Dans ce sens, le projet du Pays du Haut Rouergue en Aveyron aura pour ambition, en partenariat avec les acteurs économiques départementaux, d'aider à la mise en place de systèmes productifs localisés dans les domaines du bois/ébénisterie et de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, le tourisme est devenu, dans le Haut Rouergue, un véritable secteur d'activité économique, créateur de richesse et d'emplois, ainsi qu'un outil de valorisation du patrimoine et de l'identité. Le tourisme représente donc un axe de développement à part entière. L'un des objectifs principaux est le développement du tourisme hors saison et du « tourisme vert ». Le projet du territoire doit donc, en s'appuyant sur les actions et initiatives déjà engagées, soutenir la mise en place d'une politique volontariste adaptée à ces nouvelles attentes, à travers des offres touristiques représentatives de l'identité du Pays du Haut Rouergue en Aveyron et un accueil de qualité.

Axes stratégiques :

- **Axe 4 : Soutenir les démarches de qualité des produits en favorisant des actions collectives et des partenariats interentreprises dans les filières bois, agroalimentaire, artisanat, haute technologie**
- **Axe 5 : Maintenir les entreprises et les jeunes en valorisant les métiers et savoir-faire de l'agriculture et de l'artisanat**
- **Axe 6 : Promouvoir un accueil et des offres touristiques de qualité adaptés aux nouvelles attentes**

Enjeu 3 : développer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie :

Le cadre de vie est un élément essentiel d'attractivité pour lutter contre l'érosion démographique et attirer de nouveaux actifs.

Le projet de développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron doit donc relever des défis particuliers en matière de services à la population :

- Maintenir les commerçants dans les zones rurales
- Défendre la pérennité des services publics, notamment les écoles communales et bureaux de poste, services sociaux et médicaux
- Garder un pôle fort de services (hôpitaux, lycées, collèges, tribunal, Impôts, Education Nationale, Gendarmerie, etc.)
- Favoriser la mobilité des habitants et des entreprises
- Répondre aux besoins des familles en terme de services (enfance et jeunesse, personnes âgées, culture, sport) et d'emploi du conjoint

Les réflexions et actions engagées dans le cadre des Bassins d'Activités doivent être soutenues et poursuivies, notamment dans les domaines prioritaires suivants : petite enfance, jeunesse, personnes âgées, transports, mise en réseau des centres sociaux.....

Par ailleurs, des projets seront également mis en œuvre pour améliorer l'habitat, valoriser les espaces publics et renforcer l'équipement des communes et intercommunalités.

Enfin, la qualité écologique remarquable des différents milieux naturels du Haut Rouergue doit être considérée par un axe spécifique. La prise en compte du patrimoine naturel constitue en effet un outil pour les projets d'aménagement durable du territoire et de développement économique respectueux de l'environnement. Il s'agira donc, en cohérence avec les actions engagées (sites Natura 2000), de soutenir les initiatives visant à :

- Protéger et mettre en valeur les richesses paysagères et patrimoniales
- Assurer le maintien et la gestion de la ressource en eau et des milieux
- Soutenir une réflexion collective pour une meilleure gestion de l'assainissement, de l'alimentation en eau potable, des déchets ménagers et industriels.

Axes stratégiques :

- **Axe 7 : Améliorer la qualité du cadre de vie**
- **Axe 8 : Conforter et développer les services à la population**
- **Axe 9 : Préserver et valoriser l'environnement**

4

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT - AXES STRATEGIQUES ET MESURES

Enjeu 1 : renforcer la cohésion du territoire et sa cohérence avec son environnement

Axe 1 : Désenclavement du territoire :

Mesure 1.: Accompagner les politiques liées aux infrastructures routières et numériques :

- couverture numérique, en téléphonie mobile et en haut-débit,
- axes routiers de qualité et sécurisés

Axe 2 : Projets passerelles :

Mesure 2 : Valoriser les partenariats de projets avec les territoires limitrophes

- promotion et gestion du patrimoine de l'Aubrac (projet de PNR Aubrac interdépartemental Aveyron, Lozère, Cantal)
- développement des coopérations économiques avec Rodez et Aurillac (projet de zone d'activités du Causse Comtal)
- Appui aux filières touristiques et préservation de l'environnement dans le cadre du programme « Vallée du Lot » : coordination des acteurs et des actions entre amont et aval du Lot, valorisation de l'espace Truyère (projet collectif des rivières vallée du Lot, Truyère et Dourdou)
- Promotion du Chemin de Saint Jacques de Compostelle (Nasbinals-Livinac le Haut)
- Coopérations avec le PNR des Grands Causses, sur thématiques spécifiques (à préciser)

Axe 3 : Animation du territoire : favoriser les coopérations et les solidarités entre l'ensemble des acteurs du territoire

Mesure 3.1 : Mettre en place des actions collectives – chartes de développement, schémas directeurs - liées à la gestion des grandes problématiques du territoire (intercommunalité, maintien des services, valorisation du patrimoine et de l'environnement, gestion des espaces, solidarités entre communes rurales, bourgs centres, pôles urbains, etc.)

Mesure 3.2 : Faciliter la coopération entre les acteurs, structurer les partenariats, développer la mise en réseaux des acteurs

Mesure 3.3 : Etre support d'innovation et d'expérimentation pour le territoire et ses acteurs, en cohérence avec les politiques départementales et régionales

Mesure 3.4 : Soutenir une démarche participative, associant les forces vives du territoire : information de la population, professionnalisation des acteurs

Mesure 3.5 : Mettre à la portée des acteurs des outils d'observation, de connaissance , d'évaluation et de transfert d'expériences.

Enjeu 2 : valoriser la qualité et la plus value économique des produits, savoir-faire et métiers du Pays du Haut Rouergue en Aveyron

Axe 4 : Soutenir les démarches de qualité des produits en favorisant des actions collectives et des partenariats interentreprises dans les filières bois, agroalimentaire, artisanat, haute technologie

Mesure 4.1 : Développer la plus value économique de l'agriculture

- Renforcement des signes officiels de qualité (viande, fromage, vins, pain, etc.)
- Promotion de démarches collectives et de partenariats interentreprises (valorisation des produits agroalimentaires, charte forestière de territoire)
- Promotion de l'image des produits pour percer de nouveaux marchés hors de l'Aveyron et conforter les marchés à l'export (Italie)
- Soutien à la diversification des productions

Mesure 4.2 : Conforter le développement des entreprises existantes et créer les conditions d'accueil de nouvelles activités économiques complémentaires

- Appui à la création d'entreprises : accompagnement des créateurs et infrastructures
- Amélioration de l'offre en foncier et immobilier d'entreprises
- Développement de l'offre de services, notamment en TIC (haut débit)
- Mise en synergie des compétences endogènes et promotion de démarches communes de marketing : secteurs bois/meubles, agroalimentaire, haute technologie, pierre.

Axe 5 : Maintenir les entreprises et les jeunes en valorisant les métiers et savoir-faire de l'agriculture et de l'artisanat

Mesure 5.1 : Valoriser le métier et les conditions de travail des agriculteurs

- Actions de promotion et d'animation
- Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs
- Promotion de démarches visant l'amélioration des conditions de travail (partage du temps de travail, agriculture sociétaire...)
- Actions de sensibilisation et de formation pour améliorer la conduite des exploitations

Mesure 5.2 : Améliorer la connaissance des métiers de l'artisanat et favoriser leur développement

- Accompagnement des politiques d'aide à l'installation en milieu rural
- Promotion des métiers liés à l'artisanat d'art et de services
- Soutien au développement de formations qualifiantes dans les secteurs de la coutellerie, de la pierre et du bois
- Développement d'actions de sensibilisation et d'information auprès des jeunes

Axe 6 : Promouvoir un accueil et des offres touristiques de qualité, adaptés aux nouvelles attentes

Mesure 6.1 : Développer l'offre d'hébergement touristique, notamment hors saison

- Développement de la période d'ouverture des gîtes et restaurants, hors saison
- Soutien à la création d'hébergements touristiques de qualité
- Diversification de l'offre d'hébergement (campings cars, hébergements thématiques...)

- Amélioration de l'habitat touristique, réhabilitation du patrimoine rural, public et privé

Mesure 6.2 : Adapter les productions touristiques aux nouvelles attentes de la clientèle, en insistant sur les thèmes les plus porteurs pour le territoire

- Création de produits adaptés à des activités spécifiques (pêche, chasse, etc.)
- Valorisation d'événements par des animations étalées dans le temps
- Schémas directeurs de valorisation de la filière « eaux vives » (canoë-kayak, etc.)
- Structuration d'une offre touristique thématique, autour des priorités du territoire (activités liées à la nature et au sport, activités liées à l'eau/vallée du Lot et espace Truyère, patrimoine bâti et paysager, valorisation des lacs...)
- Valorisation de la langue occitane

Mesure 6.3 : Renforcer la coordination entre les acteurs pour mieux communiquer sur le territoire, à l'interne et à l'extérieur du Pays du Haut Rouergue en Aveyron

- Organisation touristique en réseau sur la base d'une clarification du « qui fait quoi ? »
- Plan de formation adapté aux besoins des professionnels
- Amélioration de la cohérence des actions, renforcement des partenariats locaux
- Organisation de la communication, en cohérence avec la politique départementale

Enjeu 3 : développer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie

Axe 7 : Améliorer la qualité du cadre de vie :

Mesure 7.1 : Coordonner les politiques d'habitat et d'aménagement

- Création de logements, amélioration de l'habitat
- Aménagement des espaces publics, opérations Cœur de village et façades
- Création d'équipements communaux et intercommunaux, culturels et sportifs

Mesures 7.2 : Soutenir et coordonner les actions associatives

Mesure 7.3 Renforcer les actions en direction des jeunes et de la culture

- Développement des actions en direction des jeunes : multimédia, musique, sport
- Soutien aux actions intergénérationnelles
- Amélioration de l'offre culturelle
- Mise en place d'une politique de réseau avec les professionnels

Axe 8 : Conforter et développer les services à la population :

Mesure 8.1 : Maintenir les services publics et les commerçants

- Soutien aux actions liées à la défense et à la pérennité des services publics et commerçants dans les villages : écoles, services de santé, bureaux de postes, commerces de proximité
- Promotion, maintien d'un pôle fort de services (hôpitaux, lycées, collèges, Tribunal, Impôts, Education Nationale, Gendarmerie, etc.)

Mesure 8.2 : Développer les services liés à la petite enfance et au vieillissement de la population

- Mutualisation des moyens (personnel qualifié et moyens matériels)

- Mise en place de services de qualité, adaptés aux besoins des populations
- Maillage du territoire permettant un accès égalitaire des services

Mesure 8.3 : Créer des passerelles entre les centres sociaux existants ou en création

- Promotion et accompagnement d'une politique de réseaux

Mesure 8.4 : Développer la mobilité par des transports collectifs adaptés

- Réflexion collective pour améliorer, voire adapter les services de transports aux différents usages (articulation lignes régulières/transport à la demande)

Axe 9 : Préserver et valoriser l'environnement :

Mesure 9.1 : Protéger les richesses paysagères et patrimoniales, favoriser la mise en valeur de cette richesse par le tourisme :

- Intégration des mesures de protection environnementale dans les projets touristiques
- Valorisation du petit patrimoine rural

Mesure 9.2 : Assurer le maintien ou l'amélioration des ressources en eau et des milieux :

- Protection et gestion des zones humides
- Coordination des outils de prévention des crues et inondations
- Aménagement des berges et entretien des cours d'eau
- Gestion piscicole intégrée et concertée, en cohérence avec le schéma départemental piscicole
- Equipements structurants

Mesure 9.3 : Améliorer la gestion des services d'assainissement et d'alimentation en eau potable :

- Promotion d'une réflexion collective et concertée (assainissement, boues, alimentation en eau potable)
- Communication, sensibilisation et information de la population
- Soutien aux investissements en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable

Mesure 9.4 : Assurer une meilleure gestion des déchets ménagers et industriels (dont artisanaux)

- Schéma collectif de ramassage et d'accès aux déchetteries pour les déchets industriels et artisanaux
- Coordination des actions et démarches intercommunales de traitement des déchets ménagers, en cohérence avec le schéma départemental

5

ANIMATION , SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

L'Association de préfiguration pour le Développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron, créée le 2 mai 2001 et renommée Pays du Haut Rouergue en Aveyron le 23/02/03, assurera la mise en œuvre d'un programme de développement local équilibré et solidaire sur le territoire, conformément à la charte de développement élaborée avec tous les partenaires du développement du territoire.

L'association a donc pour missions :

- De favoriser la concertation et la mobilisation de tous les acteurs concernés,
- D'assurer l'animation de projets collectifs fédérant les acteurs du territoire
- De soutenir et promouvoir les initiatives émergeant du territoire, en cohérence avec le projet de développement territorial.

L'animation du programme : le guichet unique

L'organisation fonctionnelle pour l'animation du territoire est basée sur la création d'un **guichet unique**, lieu d'accueil et d'accompagnement de tous les acteurs – privés et publics - porteurs d'initiatives pour la promotion et le développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron.

Basé sur un principe de simplification des démarches pour les porteurs de projet, le guichet unique aurait pour rôle principal :

- D'assurer l'animation des politiques territoriales et du programme LEADER+
- D'apporter une assistance auprès des porteurs de projets
- De valoriser les forces naturelles du territoire
- D'identifier les capacités potentielles des acteurs locaux
- De favoriser l'émergence de projets

Le guichet unique permettra, fort des acquis des politiques territoriales antérieures, de mobiliser les outils techniques et financiers les plus appropriés aux projets du territoire.

Moyens de l'animation

Afin de soutenir l'animation du territoire, le Département a mis à disposition de l'association un animateur de développement local, chargé d'assister l'association dans l'élaboration de la charte de développement et la définition des projets émergeant de cette politique territoriale.

Dans le cadre de l'animation du projet émanant de la charte, le Département s'est également engagé à accompagner les études nécessaires pour l'élaboration du contrat de développement : études diagnostic, schémas directeurs, études stratégiques, ainsi que des études plus ciblées sur des projets concrets dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Les moyens de l'accompagnement des projets sur le territoire

Le fonctionnement du guichet unique sera basé sur la mutualisation des moyens techniques et humains des Bassins d'Activités, afin de mieux articuler la mise en œuvre opérationnelle du programme de développement à l'échelle la plus pertinente.

Le financement du guichet unique devra être assuré par les collectivités membres et les crédits prévus pour l'animation des politiques territoriales.

Sur la base des orientations de la charte de développement du territoire, l'association élaborera chaque année un programme opérationnel reprenant les différents projets portés par les acteurs publics et privés. Ce programme opérationnel définira les maîtrises d'ouvrage, le coût d'objectifs et le plan de financement prévisionnel de chaque projet. Il sera proposé chaque année au financement des différents partenaires du Pays du Haut Rouergue en Aveyron : Europe, Etat, Région, Département.

L'organisation du suivi et de l'évaluation

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire, un **comité de pilotage** sera mis en place, regroupant les représentants de l'association (communes et groupements de communes), de l'Etat, de la Région et du Département.

Ce comité de pilotage aura pour mission :

- de favoriser la concertation entre les différents partenaires du territoire,
- d'examiner les projets et de préparer le programme opérationnel chaque année
- de définir et de mettre en œuvre l'évaluation du programme de développement.

Le secrétariat de ce comité de pilotage sera assuré par l'Association de Développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron. Le comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an, notamment en fin d'année pour élaborer le programme opérationnel de l'année suivante.

Un **comité d'orientation** est institué, afin de conforter la dynamique participative et partenariale, impulsée dans le cadre des politiques territoriales. Ce comité d'orientation aura donc pour mission principale de permettre la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans le projet de développement du Pays du Haut Rouergue en Aveyron : élus locaux, institutionnels, associations, chefs d'entreprises, etc. Instance de propositions et d'initiatives, le comité d'orientation sera composé à partir des groupes de travail thématiques constitués lors de l'élaboration de la charte de développement. Il sera chargé d'élaborer des propositions d'actions et d'être relais d'information auprès des acteurs du territoire, du comité de pilotage et de la population.

Afin de faciliter son fonctionnement et en fonction des projets, le comité d'orientation pourra constituer des commissions thématiques ou territoriales particulières.